

Abidjan, le 11 AVR. 2022

N/Réf. : 0074 /MT/DGTTC

COMMUNIQUE

La Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation porte à la connaissance des usagers de la route en général et des automobilistes en particulier qu'il est lancé, dès ce lundi 11 avril 2022, une opération de délivrance et de pose massive de plaques d'immatriculation.

Toutes les personnes en attente de plaques d'immatriculation recevront progressivement à compter du présent communiqué, pendant une durée de deux mois, un message SMS des centres de contrôle des techniques automobiles, précisant les sites retenus pour cette opération.

La Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation rappelle que circuler avec un véhicule sans plaque d'immatriculation ou avec une fausse plaque d'immatriculation est une infraction grave au code de la route, qui est punie par la loi.

Elle invite par conséquent les transporteurs, les conducteurs et les propriétaires de véhicules à prendre toute disposition utile, afin de se mettre en règle.




TIESSE Lucien
Ingénieur en Chef des TP